

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 11 AVRIL 2024 A 18H00

L'an deux mille vingt quatre
Le jeudi onze avril, à dix-huit heures

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian CASASSUS.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.
En l'absence de secrétaire madame Estelle CASASSUS est désignée comme secrétaire de séance.

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion et situation morale, financière de l'association.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au conseil d'administration.
- Renouvellement membres du conseil d'administration et bureau
- Adhésions 2024
- Budget prévisionnel de l'exercice 2024
- Assurance Association
- Demande de subvention Crédit Mutuel
- Activités en cours et projets 2024
- Divers

RAPPORT DE GESTION ET SITUATION MORALE, FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

Depuis l'année 2005 l'association œuvre dans l'intérêt de personnes atteintes de handicaps.

En avril 2023 un adhérent interpelle l'association afin de lui soumettre l'action qu'il a entrepris au bénéfice de son enfant. Cette personne nous informe que depuis maintenant 2 ans tous les mois, il emmène son enfant handicapé atteint entre autres de troubles anxieux, du sommeil ... chez un magnétiseur. Depuis il a constaté, une diminution de son anxiété, un meilleur sommeil, des moments de détente plus régulier. Depuis qu'il a initié cette démarche, son enfant en est totalement parti prenante et demande lui-même ces séances. Fort de ce résultat, il pense que l'association devrait étudier si cette démarche est susceptible d'être prise en compte dans un cadre élargi en s'adressant à des personnes handicapées accueillies en établissement.

Le Président de l'association est alors mandaté par le conseil d'administration pour entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de faire aboutir ce qui est devenu le projet Au Moulin Bleu. Dans les mois qui suivent, les rencontres avec les différents acteurs de ce projet déboucheront sur un accord de partenariat entre notre association et l'APAJH CÔTE BASQUE SUD DES LANDES.

Dans cette convention ne figure pas le coût total de la démarche tout simplement car c'est l'association qui prend en charge l'intégralité de celle-ci. Après négociation avec le magnétiseur un accord est conclu sur un forfait journée de 250€. Les interventions se feront 2 jours par mois soit une dépense annuelle de 6000€ par an, pour un coût total de 11 000€ pour les années 2024 et 2025.

Le règlement des prestations effectuées par le magnétiseur se fera chaque fin de mois après contrôle auprès de l'APAJH et sur présentation d'une facture du magnétiseur au nom de l'association.

Une convention de partenariat entre l'association Au Moulin Bleu et l'APAJH CÔTE BASQUE SUD DES LANDES a été signée le 22 novembre 2023.

Une convention d'intervention entre l'association Au Moulin Bleu et le magnétiseur prestataire de service a été signée le 12 décembre 2023.

Au 31/12/2023 la trésorerie de l'association s'élève à 23 471.14€. Cette trésorerie doit nous permettre de faire face aux engagements pris pour les années 2024 et 2025.

Suite à cette présentation le Président demande à l'assemblée générale de se prononcer sur cette situation.

Vote pour à l'unanimité des présents et représentés.

APROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2023 ET QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31/12/2023 il y a 696.74€ sur le compte courant et 22774.40€ sur le livret bleu, soit un total de 23471.14€.

Le président demande un vote pour l'approbation des comptes de l'exercice 2023.

Vote pour à l'unanimité des présents et représentés

Le président demande un vote sur le quitus au conseil d'administration.

Vote pour à l'unanimité des présents et représentés

RENOUVELLEMENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

En début d'année 2024, deux membres du CA ont exprimé leur souhait de ne plus faire partie du Conseil d'Administration. De ce fait il n'y a plus que 4 administrateurs. Le président rappelle que statutairement :

Article 9 Composition : L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 4 à 12 membres. Les membres fondateurs de l'association sont membres de droit du conseil d'administration. Les autres membres du conseil sont élus pour 3 ans par l'assemblée générale.

Lors du CA Du 27/01/2024 les administrateurs ont souhaité faire un appel à candidature afin que le CA s'étoffe. Un appel à candidature a été fait dans les délais impartis statutairement. Aujourd'hui une seule candidature celle de Monsieur Christophe GIANNETTA.

Le président demande un vote sur la candidature de Monsieur GIANNETTA.

Vote pour à l'unanimité des présents et représentés.

Dés lors le CA est composé de 5 membres.

Bureau du CA

Après débat :

Monsieur CASASSUS Christian se présente pour le poste de Président.

Madame CASASSUS Estelle se présente pour le poste de Vice-président.

Madame CASASSUS Eliane se présente pour le poste de Trésorière.

Monsieur GIANNETTA Christophe se présente pour le poste de Secrétaire.

Le président demande un vote sur la nouvelle composition du Bureau.

Vote pour à l'unanimité des présents et représentés.

ADHESIONS 2024

Lors du CA du 27/01/2024 les administrateurs ont décidé de porter le montant de l'adhésion pour l'année à 40€.

BUDGET PREVISIONNEL 2024

Les ressources envisagées sont de l'ordre de 2000€, les dépenses de l'ordre de 6000€ soit un déficit sur l'année de 4000€. A la fin de l'exercice 2024 la trésorerie devrait être de l'ordre de 19 400€.

ASSURANCE ASSOCIATION

Pour l'année 2024 le CA a décidé de souscrire une assurance pour l'association celle-ci permettra de pouvoir faire 6 manifestations dans l'année et couvrir les risques qui pourraient intervenir. Le montant de celle-ci est de 90.08€ pour l'année.

DEMANDE DE SUBVENTION CREDIT MUTUEL

Une demande de subvention auprès du Crédit Mutuel concernant le partenariat Moulin bleu et APAJH Sud des Landes pour les années 2024 et 2025 d'un montant annuel de 600€ est déposée.

ACTIVITES EN COURS ET PROJETS

Le partenariat Moulin bleu et APAJH Sud des Landes a débuté en ce début d'année. Différents projets sont à l'étude, course des fêtes de Bayonne, tournoi de pétanque, journée échange, repas de l'association etc... nous ferons le point au fur et à mesure de leur avancement pour décider de leur faisabilité ou non.

DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 19h30.

La secrétaire de séance :

CASASSUS Estelle

Le président :

CASASSUS Christian

